Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260504-2026_05_66_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE

(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

06/05/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	21
Absents représentés	6
Absents	

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt-huit avril deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, M. HOUGET Julien, M. ROULLIT Benjamin, Mme LE GAL Claire, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme CHARBAUX Delphine, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MIOT Cathy à Mme BAKHOS Lara, M. BLOUIN Loïc à M. MORIN Melaine, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie à Mme JAMAIN Rozanne, M. FLAGEUL Frédéric à M. HOUGET Julien, Mme MILAN Nathalie à M. MARCHAND Dominique, Mme HOUSSIN Audrey à M. ROULLIT Benjamin ;

Secrétaire de séance : Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*27*	*0*	*0*	*0*

2026-05-66 - PRISE DE PARTICIPATIONS - Convention financière portant sur les travaux d'aménagement de la rue Charles Brisou - eaux usées

Rapporteur : M. le Maire

La rue Charles Brisou, d'une longueur de voirie d'environ 365 mètres, assume la fonction d'entrée principale du centre bourg. La commune de Servon-sur-Vilaine a pour projet l'aménagement de cette rue garantissant aux différents modes de déplacement (voitures, piétons, cyclistes) une connexion au centre-ville en créant les conditions d'une circulation sécurisée et accessible.

Durant les études préliminaires, des diagnostics des réseaux d'eaux ont été effectués mettant en avant les constats suivants :

- Le réseau d'eau potable ne nécessite aucune intervention
- Le réseau d'eaux usées suppose de réaliser un chemisage structurant et de reprendre les branchements
- Le réseau d'eaux pluviales doit être repris ponctuellement

L'Avant-projet pour le réaménagement de la rue Charles Brisou a été validé par le Conseil Municipal du 24 septembre 2025.

La consultation auprès des entreprises a été lancée le 28 novembre 2025 et composée en 2 lots :

- Lot 1 Voirie
- Lot 2 : eaux pluviales et eaux usées

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260504-2026_05_66_2-DE

Ces travaux sont suivis par la maîtrise d'œuvre Atelier du Marais.

Par délibération du Conseil Communautaire n°2024-04BIS-06 en date du 18 avril 2024 et par délibération du Conseil Municipal n°2024-05-49 en date du 22 mai 2024, a été acté le transfert de compétence « Assainissement des eaux usées » au Pays de Châteaugiron Communauté à compter du 1er janvier 2026.

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2025-06-02-00004 en date du 2 juin 2025 portant modification des statuts du Pays de Châteaugiron Communauté et actant le transfert de la compétence Assainissement au Pays de Châteaugiron Communauté à compter du 1er janvier 2026 ;

Afin d'assurer l'organisation, le pilotage et la coordination de l'opération, la commune de Servon-sur-Vilaine assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du marché d'aménagement de la rue Charles Brisou. Une partie du lot 2 « eaux pluviales - eaux usées » étant désormais de la compétence du Pays de Châteaugiron Communauté, il convient de définir les obligations réciproques de chacune des parties par la convention présentée en annexe. Celle-ci précise notamment la participation financière du Pays de Châteaugiron Communauté à hauteur de 157 190,20 € décomposée comme suit :

– 50 % des frais d'installation et d'implantation du lot 2 :	8 100,00 € HT
– Travaux sur eaux usées :	117 941,50 € HT
– QP frais de MOE liés à la phase opérationnelle (15,6 %) :	4 950,33 € HT
Soit un total HT de :	**130 991,83 € HT**
Soit un total TTC de :	**157 190,20 € TTC**

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, marchés publics » en date du 23 avril 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- DE VALIDER la convention de participation du Pays de Châteaugiron portant sur les travaux d'aménagement de la rue Charles Brisou - eaux usées telle que présentée en annexe 1 ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

La secrétaire de séance,
Mme Sophie RANDUINEAU-PIROT